



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES **DIVISION RÉGIONALE 1 ET 2** **PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR** **SAISON 2012-2013**

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur.

RAPPEL IMPORTANT :

Pour être autorisées à participer au championnat de France par équipes au niveau Régionale 1, les associations doivent :

- ⇒ Disposer pour chaque équipe engagée d'un **JA1** pouvant officier au moins 7 fois par saison et licencié au titre de l'association.
- ⇒ Engager une équipe dans une compétition de jeunes.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

- ⇒ Le championnat se déroule en 2 phases distinctes.
- ⇒ Elle est composée de :
 - 4 poules de 8 équipes à 4 joueurs pour la R1
 - 8 poules **géographiques** de 8 équipes à 4 joueurs pour la R2
- ⇒ Le responsable du championnat fait la proposition de poules qui est validée par sa commission.
 - Il part d'un serpent intégral par rapport au classement des équipes sur la phase précédente.
 - Afin de **respecter** la notion de poules géographiques et limiter les déplacements les plus longs (approximativement 2 heures au maximum de trajet), il peut **permuter les équipes de poules** en échangeant **exclusivement** les équipes ayant **fini à la même position** dans leurs poules respectives : les 2èmes de poules entre eux, les 3èmes de poules entre eux.....tous les montants entre eux.
 - **Dans la mesure du possible**, les 2 équipes les plus excentrées de chaque poule seront placées de manière à recevoir 4 fois et ne se déplacer que 3 fois.
 - Concernant la R2 le responsable du championnat essaiera dans la mesure du possible de répartir les équipes en 3 zones géographiques afin de limiter un peu plus les déplacements
- ⇒ Les rencontres des 7 journées se disputent **en jouant toutes les parties (18 parties avec un arbitrage partagé OBLIGATOIRE**

MONTÉES :

- ⇒ A l'issue de chaque phase, les équipes classées 1ère de chacune des poules de R1 accèdent à la Pré nationale 2.
- ⇒ A l'issue de chaque phase, les équipes classées 1ère de chacune des poules de R2 accèdent à la R1.

- ↪ A l'issue de la seconde phase, les équipes classées 1^{ère} de chaque poule doivent impérativement participer à la journée titre. La non participation à cette journée « Titre R1 PACA » et « Titre R2 PACA » entraînera la stricte application des règlements fédéraux, à savoir : « **84.5 - Forfait au cours de la “journée des titres”** » : **lorsque l'accession en division supérieure est acquise avant la “journée des titres”, un forfait lors de cette journée entraîne la sanction suivante : confiscation de la caution, règlement de la péréquation (si celle-ci est prévue) et non-accession en division supérieure.**

DESCENTES :

- ↪ A l'issue de chaque phase, et en fonction des descentes de PN1 et 2, les équipes classées 8ème et 7ème de chacune des poules de R1 descendent en Régionale 2 et celles de R2 en Départementales.
- ↪ En cas de descente plus importante d'équipes de Pré nationale, les équipes classées 6ème, puis les 5ème, etc. descendent également en Régionale 2.
- ↪ Pour les désistements de montées et descentes, application de l'article fédéral 14.2.
Dans ce championnat, un club ne peut inscrire qu'une seule équipe au maximum par poule.

FORMULE DE COMPÉTITION ET COMPOSITION DES ÉQUIPES

- ↪ Les équipes sont composées de 4 joueurs avec placement libre
- ↪ Les équipes doivent être complètes, une équipe incomplète se verra avertie la première fois, puis sanctionnée financièrement les fois suivantes. Les amendes sont doublées à chaque fois.
- ↪ Lors d'une équipe incomplète, le double 1 doit se jouer **obligatoirement**.
- ↪ Au moins **3** des 4 joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à 700 points (classés 7 minimum) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours doivent figurer sur la feuille de rencontre pour la R1.
- ↪ Pas de classement minimum pour la R2
- ↪ Une équipe peut comporter **2** féminines.
- ↪ La rencontre se joue sur 2 tables.

Ordre des parties :

- Toutes les parties de la rencontre se jouent dans l'ordre des groupes.
- AW-BX-CY-DZ-AX-BW-DY-CZ-Double1-Double2-DW-CX-AZ-BY-CW-DX- AY-BZ

Horaire officiel des rencontres :

- Dimanche 14 heures avec possibilité de dérogation (par phase)
- Le club recevant choisit l'horaire de la rencontre : samedi 17 heures ou dimanche à 10 heures ou dimanche à 14 heures. L'horaire choisi sera effectif pour toutes les journées de ce club.
- Le club qui se déplace ne peut pas refuser cet horaire.
- Le Juge Arbitre est fourni par le club recevant. Il ne doit en aucun cas être joueur de la rencontre ni jouer dans la salle pour une autre équipe. Cependant, une dérogation est possible pour que le juge-arbitre puisse être joueur pour la saison 2012/2013 uniquement.
- Les reports de rencontre sont interdits.
- Dans le cas de sélection Régionale, Nationale ou Internationale, l'association d'un joueur concerné peut demander le changement de date à la Commission Sportive Régionale

- L'avancement d'une rencontre ne peut être autorisé que par la Commission Sportive Régionale. Dans ce cas, l'accord écrit des deux adversaires devra être transmis au secrétariat de la ligue (au moins 15 jours avant la date officielle) qui le transmettra aussitôt à la Commission Sportive Régionale pour accord.
- Même procédure pour le changement éventuel de salle. Dans le cas où une rencontre aurait été avancée que ce soit pour l'horaire ou pour la date sans avoir reçu l'accord préalable de la Commission Sportive Régionale, les deux équipes ayant disputé cette rencontre seront déclarées battues par pénalité. De plus, les frais de juge arbitrage leur seront imputés.

Réclamation :

Un club désirant voir une réclamation traitée doit adresser un courrier en recommandé au président de la commission sportive Régionale (mise en jeu de la caution du championnat remboursée en cas de gain de cause).

Conditions matérielles :

- L'espace de jeu doit être au minimum de 12m x 6m x 4m pour chacune des 2 tables.
- Lors de la présence de plusieurs tables rangées parallèlement, la suppression des entourages latéraux peut permettre de ramener la deuxième dimension à 12m x 5.50m.
- Aucune dérogation ne pourra être accordée pour des salles aux dimensions inférieures à 10mx 5m x 3.50m.
- Cette dérogation n'est accordée que pour une saison sportive et seulement pour les rencontres de poules à l'exclusion des rencontres de classement, et aucune équipe ne sera autorisée à jouer si la dérogation demandée à la Commission Sportive Régionale n'a pas été accordée.
- Les rencontres doivent se disputer avec des balles agréées et sur des tables homologuées par la F.F.T.T.
- Toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles d'une même marque, même référence, même couleur. Celles-ci sont fournies par l'association qui reçoit, qui doit fournir un nombre suffisant de balles de couleur blanche ou jaune pour assurer le bon déroulement de la rencontre.

DESTINATION DES RÉSULTATS

- ↳ **Les deux premières feuilles de rencontre** (jaune et bleue) doivent être adressées par courrier rapide, le jour de la rencontre ou au plus tard le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (le cachet de la poste faisant foi), **sous peine d'amende à :**

Ligue de Tennis de Table PACA
22 Rue Joseph THORET
ZI du Tubé Nord
13800 ISTRES

(Les feuilles bleues seront envoyées par le secrétariat au responsable de la CSR pour les amendes)

- ↳ Les résultats doivent être saisis sur le site FTTT avant le lundi 12h. Les feuilles de rencontre doivent être saisies sur SPID, espace Mon Club avant le mardi 12h sous peine d'amende.